



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

MONT-SAXONNEX

Institution d'une servitude au titre de l'article L. 342-20 du Code du Tourisme pour le domaine skiable de MONT-SAXONNEX

Avis d'ouverture d'enquête publique.

Le Préfet de la HAUTE-SAVOIE informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de MONT-SAXONNEX, la tenue d'une enquête publique en vue de l'institution d'une servitude au titre de l'article L. 342-20 du Code du Tourisme pour le domaine skiable de cette commune, pour les pistes de Morsulaz, Les Eterlous, Les Planets et les Vuargnes.

Cette enquête se déroulera **du mardi 25 juin au mercredi 31 juillet 2013 inclus.**

M. Jean-Luc CHERON, géomètre expert foncier DPLG, a été désigné pour accomplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, les :

- mardi 25 juin 2013, de 8 H 30 à 11 H 30,
- samedi 6 juillet 2013, de 8 H 30 à 11 H 00,
- et mercredi 31 juillet 2013, de 15 H 00 à 17 H 30,

afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de MONT-SAXONNEX aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30 et le samedi de 8 H 30 à 11 H 00), et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de MONT-SAXONNEX, siège de l'enquête.

Dès publication du présent avis, le dossier d'enquête sera également accessible à quiconque en fera la demande, à la Préfecture de la Haute-Savoie (Direction des Relations avec les Collectivités Locales), pendant les heures d'ouverture au public.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai maximal de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour dresser le procès-verbal des opérations et pour l'adresser accompagné de son avis en Préfecture.

Une copie de son rapport sera déposée en mairie de MONT-SAXONNEX, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Savoie (Direction des Relations avec les Collectivités Locales). La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le Préfet de la Haute-Savoie.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Christophe NOËL DU PAYRAT